



**PAUL JEANNETEAU**

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 29 septembre 2010

## Communiqué de Presse

---

### **Stop aux procès d'intention: le logement social reste une priorité du Gouvernement en 2011**

A en croire l'article paru dans l'édition du samedi 25 septembre de Ouest-France, lors de l'inauguration des résidences Tourville et Surcouf, Jean-Luc ROTUREAU adjoint au maire d'Angers, a vécu « un jour de joie » (*sic*). L'enthousiasme n'excuse pas les contre-vérités. En effet, il affirme que les aides à la pierre seront fortement diminuées en 2011 et que l'Etat « ponctionnera les bailleurs sociaux ». Cette affirmation des plus fausses montre que Jean-Luc Rotureau préfère les petites attaques politiciennes à l'étude sérieuse de ses dossiers.

En tant que président d'Angers Habitat, Jean-Luc Rotureau devrait être informé des mesures mises en places depuis 2007 en faveur du logement et en particulier de celles consacrées au logement social. Rien qu'en 2010, 140 000 nouveaux logements sociaux ont été construits dont 90 000 pour les personnes aux revenus les plus modestes et en 2009 l'effort de la nation pour le logement a atteint 35,5 milliards d'euros.

Il est nécessaire de rétablir aussi la vérité sur la proposition du Gouvernement concernant la mise en place d'un système de péréquation des ressources des organismes HLM. Il s'agit de mettre en place une véritable mutualisation des moyens et non de les « ponctionner ».

Lors de l'examen de la loi de finances pour 2011, le Gouvernement proposera au Parlement de supprimer l'exonération de contribution sur les revenus locatifs (CRL), qui représente 2,5 % de loyers des logements de plus de 15 ans.

Ces ressources alimenteront l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les aides à la pierre, aides qui s'élèveront à près de 500 millions d'euros en 2011.

Cette contribution aura donc un caractère **redistributif** car l'argent ainsi récolté servira à financer la restructuration des quartiers en difficulté et notamment la réhabilitation et la construction des logements sociaux.

Enfin, pour que ce mécanisme mobilise les ressources des organismes et non celles des locataires, le Gouvernement proposera aux parlementaires de limiter la hausse des loyers HLM à l'indice de référence des loyers.

Non seulement le montant des aides à la pierre inscrits dans la loi de finances 2011 reste élevé mais il sera même plus important qu'en 2010. N'oublions pas non plus de préciser que les organismes d'HLM bénéficieront en 2011 de 4 milliards d'euros d'avantages financiers et de 5 milliards d'euros d'aides budgétaires sous forme d'APL.

Je m'étonne donc que Jean-Luc Rotureau n'est pas compris qu'en période de crise une bonne gestion passe par la mutualisation des moyens financiers afin de poursuivre les efforts de construction et de réhabilitation des logements sociaux.

Paul JEANNETEAU  
Député de Maine-et-Loire